

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2022

Cette séance se déroule en session ordinaire.

Présents : M. K. MÄDER, Président
Mme N. SCHNEUWLY, Vice-Présidente
M. H. LINDER, Premier Secrétaire
M. G. KALEAS, Deuxième Secrétaire

Mmes M.-F. ASENSIO, C. CHAPPUIS MAROTTA, M. DE PLANTA, A. GUERREIRO,
S. MEYLAN FAVRE, M. SALES ROZMUSKI et B. SATORRE-WEBER

MM. A. BODMER, E. CUENDET, G. DEPRES, O. GIRARDET, J. METRAL, J. MUNIER,
L. MUNIER et F. TURRETTINI

M. P. HORNUNG, Maire
M. B. GIRARDET, Conseiller administratif
Mme C. PAHNKE, Conseillère administrative
M. J. VELLA, Secrétaire général
M. D. WYDLER, Responsable du service comptable et financier

Excusés : M. N. DE FELICE
M A. GERVAIX

Procès-verbal : Mmes E. MONNIN/A. KARAM

M. le Président ouvre la séance à 20h.00 et souhaite la bienvenue aux participants. Il salue en particulier M. Pierre-Yves Gerber et M. Alexandre Mouthon, présents ce soir dans le public. Il excuse ensuite l'absence de M. De Félice et Gervaix.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 MARS 2022

M. le Président énumère chaque page et, dans l'éventualité où un membre du Conseil municipal souhaiterait intervenir, lui donne la parole.

À la page 286, 4ème paragraphe, **Mme Pahnke** relève qu'elle a transmis, le lendemain de la séance du Conseil municipal, les conditions techniques de la graphiste pour les photos, mais qu'elle attend toujours les photos du groupe Hors Partis.

À ce propos, **M. Linder** ne pense pas qu'une décision formelle ait vraiment été prise lors du dernier Conseil municipal.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé par 17 oui et 1 abstention.

II. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. le Maire

1. Démission de Mme Satorre-Weber

Brigitte Satorre-Weber, collègue et amie, a présenté sa démission du Conseil municipal pour le 31 mai prochain. Elle sera remplacée par M. Alexandre Mouthon, qui a accepté la fonction de Conseiller municipal et qui sera assermenté lors de la séance du Conseil municipal du 23 juin prochain. Elle sera remerciée lors de la séance du 12 mai prochain.

2. Collection communale – œuvres entrées en 2020

M. le Maire souhaite présenter, par le biais d'un Powerpoint, les œuvres qui sont entrées en 2020 dans la collection communale.

Dans le cadre des expositions du Centre culturel du Manoir et des accords qui sont passés avec les artistes, la commune reçoit une œuvre de leur part à la suite des expositions.

Lors de la première exposition « Promenons-nous dans le bois » du 20 février au 1^{er} mars, trois artistes exposaient. Dominique Babel (artiste du dessin, de l'encre et de l'aquarelle), nous a laissé « Ruban », une peinture à l'encre de Chine de 2018 avec son cadre et « Au bord du ruisseau », une autre encre de Chine également de 2018. Le deuxième artiste qui exposait, Jean-Claude Christinat, artiste spécialisé dans le travail du bois et de la marqueterie, nous a fait don d'une œuvre « Serge Gainsbourg », produite en 2018 en bois découpé. Le troisième artiste qui exposait en même temps que les deux précédents, Enzo Bellemo, nous a donné un « Vase segmenté » en bois – puisque c'était le thème de cette exposition.

Du 27 août au 6 septembre, le Centre culturel recevait Isabelle et Joachim Perez pour leur exposition « Hors cadre » qui présentait des travaux sur papier et tissus. A l'issue de son exposition, Mme Perez a fait don de l'œuvre « De la série Aristophane », dessin sur papier, et M. Perez de l'œuvre intitulée « Œuvre », qui est une peinture sur papier.

Enfin, la commune a acquis pour la somme de CHF 800.-, sur proposition d'une famille colognote (qui n'est pas celle de l'artiste, précise **M. le Maire**) une œuvre de Emile Hornung intitulée « Cologny » représentant une vue de la boulangerie de Cologny le 27 décembre 1950.

M. le Maire présentera ultérieurement les œuvres qui sont entrées dans la collection communale en 2021.

3. Journée mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Comme l'année passée, la commune pavoisera la Mairie aux couleurs du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge du 6 au 9 mai 2022. Cette action a pour but de rappeler au grand public que ce mouvement fait partie intégrante de l'identité de notre canton et ce depuis maintenant 160 ans.

4. Solidarité Ukraine

a) Logements

Deux logements de 4 pièces ont été proposés à l'Hospice général pour l'hébergement de réfugiés ukrainiens à Cologny. La durée de cette mise à disposition est d'un an. La raison de la disponibilité de ces logements vient du fait que le premier a été plusieurs fois refusé par des candidats éligibles de la liste d'attente et l'autre doit faire l'objet des travaux suite au départ des locataires.

b) Prestations mises à disposition par la commune

Dans un but d'intégration à la vie locale, le Conseil administratif a décidé d'octroyer des prestations communales gratuites, subsidiairement aux aides légales minimales, en faveur des personnes détentrices du permis S ou en voie de l'être, domiciliées sur la commune :

- financement des frais relatifs aux restaurants scolaires
- financement des cotisations de membres aux divers groupements communaux (associations sportives, culturelles, loisirs, etc.)
- abonnement Genève-Plage (disponible à la réception de la mairie)

M. B. Girardet

1. Genilac

Comme les membres du Conseil municipal en ont déjà été informés, le recours de la commune contre l'arrêt de la Cour de justice de la République et canton de Genève a été rejeté par le Tribunal fédéral.

2. Exercice du droit de préemption

Dans le cadre de la vente de la villa C, de la parcelle N° 2252, la commune, subsidiairement l'Etat, bénéficient d'un droit de préemption légal conformément à l'article 24 de la loi genevoise sur la protection de la nature, des monuments et des sites. Les membres du Conseil municipal ont pu consulter les documents relatifs à cette vente sur CMNet.

Pour sa part, le Conseil administratif a préavisé défavorablement l'exercice du droit de préemption.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Métral rappelle que la commune avait un intérêt certain pour acheter la parcelle de Notre Dame du Lac, mais l'on sait ce qu'il en a été. Depuis, le Conseil municipal a déjà eu la possibilité d'exercer son droit de préemption sur une parcelle qui n'intéressait pas la commune. Il reste encore un certain nombre de parcelles à vendre. Dès lors que le Conseil municipal a refusé la première parcelle, **M. Métral** propose que l'assemblée, plutôt que de se prononcer au fur et à mesure sur chacune des parcelles, se prononce en un vote pour l'ensemble de ces parcelles, puisqu'elles sont toutes au même prix et qu'elles n'ont aucun intérêt pour la commune.

Selon **M. B. Girardet**, le Conseil municipal est légalement tenu de se prononcer sur chacune des parcelles le moment venu, même si, effectivement, elles présentent toutes le même intérêt pour la commune. Il y en a sept en tout. Celle-ci est la deuxième.

M. J. Munier serait d'accord sur le principe, mais tout dépend du prix. Si une vente se fait à un prix beaucoup trop bas, pourquoi ne pas préempter ? Personnellement, il ne prendrait pas une décision d'avance sur une prérogative du Conseil municipal qui est d'ailleurs d'importance, où du reste **M. le Président** peut voter. Même si le Conseil municipal perd un peu de temps à dire six fois non, cela lui convient, sachant aussi que le Conseil municipal perd assez de temps pour d'autres sujets.

Mme Sales Rozmuski note que le prix de vente de la parcelle de Notre Dame était de 17 millions de francs et que ces maisons individuelles se vendent à CHF 13 millions. Elle se demandait pourquoi les prix avaient tellement augmenté en si peu de temps.

M. B. Girardet explique qu'il s'agit ici d'autres objets que la parcelle qui regroupait les bâtiments de l'école Notre Dame. Ce sont des villas de luxe, avec piscine, ascenseur, etc., sur une grande parcelle qui a été divisée en sept parties.

Aucun autre remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition de renoncer à exercer le droit de préemption pour la vente de la villa D de la parcelle N° 2252.

La proposition de renoncer à exercer le droit de préemption pour la vente de la villa D de la parcelle N° 2252 est acceptée à l'unanimité des membres présents.

3. Reprofilage en phonoabsorbant de la route de Thonon

Le département des infrastructures a informé la commune que, cet été, un enrobé phonoabsorbant devrait être posé sur le tronçon de la route de Thonon situé entre le chemin de Bonnevaux n° 9 et la Belotte.

Ces travaux interviendront sans doute en même temps que les travaux à la rampe de Cologny, ce qui risque de créer quelques encombrements.

Mme Pahnke.

1. Prestations délivrées par les différents services de l'Etat de Genève et l'arrondissement de l'état civil

Mme Pahnke revient sur l'intervention de **M. J. Munier** lors de la séance du Conseil municipal du 28 mars 2022 concernant la possibilité que les passeports soient délivrés par l'office de l'état civil Arve et Lac.

Elle précise que les passeports délivrés actuellement sont des passeports biométriques dont les données sont enregistrées sur la puce électronique se trouvant dans la couverture du passeport. Le Canton de Genève, dont c'est la compétence, a ainsi ouvert le Centre cantonal de biométrie à Vernier, ce qui avait suscité l'intervention de **M. J. Munier**. Ce centre sera

entièrement dédié à la saisie des données biométriques nécessaires à la délivrance des documents d'identité suisses, des titres de séjours pour étrangers, des autorisations frontalières ainsi que des documents de voyage pour étrangers.

La Commune de Cologny a pris contact avec le Canton, qui lui a indiqué qu'il n'avait pas l'intention, à court ou à moyen terme, d'ouvrir un second centre qui serait situé sur la rive gauche, par exemple à Cologny. Mais il ne l'exclut pas non plus. Comme chacun a pu le lire dans la presse, le Canton invoque le fait qu'en transports publics, l'on est rapidement à Vernier et que, puisqu'un passeport biométrique se renouvelle une fois tous les dix ans, se rendre à Vernier une fois tous les dix ans n'est pas excessif. La Commune de Cologny reste néanmoins attentive et ouverte à la possibilité d'offrir un local sur son territoire, mais, pour l'instant, il n'est pas de la compétence des communes d'effectuer ce travail par délégation.

Mme Pahnke saisit l'occasion pour rappeler que :

- les attestations de vie peuvent être délivrées par la commune ou l'office de l'arrondissement de l'état civil,
- les formalités pour l'acquisition du droit de cité de Cologny (pour les Genevois uniquement) sont à entreprendre à la commune,
- les formalités pour l'obtention d'une carte d'identité peuvent être effectuées auprès de la Mairie,
- les attestations de domicile pour les ressortissants suisses peuvent être délivrées par la commune,
- les attestations de domicile pour les ressortissants étrangers sont délivrées par l'OCPM au guichet ou en ligne,
- la légalisation de signatures et de documents est effectuée par le service de l'état civil et légalisations, par courrier ou au guichet sur rendez-vous, ou auprès d'un notaire,
- les demandes de naturalisation des ressortissants étrangers doivent être adressées par courrier au service suisses – secteur naturalisations ou par courriel (natu.ocpm@etat.ge.ch)

Chacun dispose donc malgré tout de quelques possibilités sur la commune, voire sur l'arrondissement d'état civil, qui se trouve à Vézenaz. S'il le souhaite, chacun peut profiter de cette proximité, qui, elle l'espère également, pourra un jour s'étendre si les communes en reçoivent la compétence.

M. J. Munier remercie **Mme Pahnke** pour ces précisions. Il a deux remarques. Le coût d'y aller tous les dix ans, la demi-journée de congé que quelqu'un qui travaille doit prendre pour s'y rendre, c'est vrai que ce n'est pas très grave. Mais c'est une question de principe. Lorsqu'on met de manière si excentrée un centre pour faire des passeports, on augmente la distance moyenne que les gens font. Et dans ce nouveau local, on a surtout cherché à satisfaire la demande, parce que les délais d'attente étaient trop longs, pour les frontaliers qui, auparavant, devaient aller à Lyon. Il est regrettable de devoir engager jusqu'à dix fonctionnaires pour une demande en partie liée aux frontaliers et pour un service dont la qualité diminuera peut-être pour beaucoup d'habitants du canton. **M. J. Munier** entend bien que, le centre étant plus grand, les délais seront raccourcis. C'est une bonne chose, mais il y aurait peut-être eu une possibilité de trouver un local un peu plus centré ou d'autoriser les communes à mettre dans leur mairie une de ces boîtes biométriques. Beaucoup de mairies en auraient eu les moyens. **M. J. Munier** pense que, globalement, le canton aurait été gagnant. Il ajoute que le centre n'est pas très bien desservi par les transports publics. La Ville de Vernier est, elle, bien desservie

mais, pour aller au centre, il y a une étape supplémentaire, ce qui paraît un peu délicat, surtout lorsqu'on a des enfants en bas âge, ce qui est le cas de **M. J. Munier**. Globalement, il est très insatisfait de cette solution, mais il pense que la commune ne peut effectivement rien faire.

III. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

a) Décision de l'ACG – droit d'opposition des Conseils municipaux

M. le Président relève que chacun a reçu copie de la décision de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, par le Fonds intercommunal, à la Ville de Genève d'une subvention de fonctionnement de CHF 6'200'000.- au titre de la participation des communes au financement de l'accueil des personnes sans abri en 2022.

M. le Président rappelle que cette décision est soumise au droit d'opposition des Conseillers municipaux, conformément à l'article 79 de la loi sur l'administration des communes. Il demande si les membres du Conseil municipal souhaitent des précisions sur le sujet, auquel cas il passera la parole à **M. le Maire**.

M. J. Munier ne veut pas de précisions, mais il relève que l'on parle du sans-abrisme d'urgence. Il trouve déplorable qu'on ait dû prendre une décision au niveau de l'ACG dans l'urgence. Par rapport aux informations qui avaient été demandées très en amont – il ne va pas refaire l'historique de tout ce qui s'est passé –, l'on se retrouve à devoir voter en urgence un montant qui n'est pas très précis, pour satisfaire un besoin qui est certes totalement légitime – **M. J. Munier** est bien content que les communes arrivent à s'entendre pour un peu améliorer la situation –, mais la manière dont cela s'est passé, le manque d'anticipation, l'incompétence de ceux qui étaient en charge de ce dossier sont déplorables. **M. J. Munier** estime que cela aurait pu être évité.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir indiquer s'ils prennent acte de cette décision.

A l'unanimité, les membres du Conseil prennent acte de la décision relative à l'octroi, par le Fonds intercommunal, à la Ville de Genève d'une subvention de fonctionnement de CHF 6'200'000.- au titre de la participation des communes au financement de l'accueil des personnes sans abri en 2022.

b) Soirée de M. le Président

M. le Président a le plaisir d'inviter les membres du Conseil municipal, du Conseil administratif, ainsi que les collaborateurs de la commune, à la traditionnelle soirée de fin de Présidence qui aura lieu le mercredi 18 mai 2022 dès 18h30 au Domaine de la Vigne Blanche.

c) Soirée du Conseil municipal

En raison de la situation sanitaire, il n'a pas été possible d'organiser les traditionnelles rencontres organisées à l'issue de la séance d'installation du Conseil municipal et de fin d'année.

M. le Président a le plaisir d'informer l'assemblée que les membres du Conseil municipal et du Conseil administratif, ainsi que leur conjoint, sont invités le vendredi 3 juin 2022 dès 19h00, au restaurant de la Société nautique de Genève. A cette occasion, les Conseillers municipaux sortants en 2020 et leur conjoint seront également conviés.

IV. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Aucune proposition n'est présentée.

V. RAPPORTS DE COMMISSION

- **Constructions du 22 mars 2022**

M. le Président demande aux membres de la commission concernée d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.

- **Environnement, agriculture et énergie du 4 avril 2022**

M. le Président demande aux membres de la commission concernée d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.

Par rapport à l'environnement, **M. J. Munier** trouve que la commune fait un très bon travail, que ce soit dans cette commission ou de manière générale. Il relève qu'une charte a été proposée lors de la commission précédente. Il rend l'assemblée attentive au fait qu'il ne faut pas trop se contraindre sur des projets qui seraient irréalistes. La commune a commencé Agenda 21 en 2010. Cela a été le début, avec une large audition de la population, de projets concrets. Ensuite la commune a fait son plan énergie, qui a affiné tout cela. Elle avait déjà là tous les éléments pour mettre en place des plans d'investissement et des mesures concrètes – qui ont d'ailleurs démarré lors de cette législature, avec le potager, des propositions de subventionnements assez intelligents, etc. **M. J. Munier** n'aimerait simplement pas que la commune aille trop vite en termes de contraintes et soit ensuite obligée de rétro-pédaler. Il souhaite qu'elle soit plus précise sur ce qu'elle peut faire, parce que commencer à faire des compensations jusqu'en 2040, 2050, c'est un peu trop vague – peut-être est-ce une excellente idée, mais cela lui paraît un peu trop risqué avec les outils existants. Cela implique de travailler en transversalité. Il y a bien sûr la commission de l'environnement, mais aussi la commission de l'entretien des bâtiments pour tout ce qui concerne l'isolation des bâtiments, laquelle est évidemment extrêmement importante, la commission des routes pour le phonoabsorbant par exemple, la commission des finances, etc. De nombreuses commissions sont concernées. Ce qu'il faudrait surtout, c'est un outil de pilotage transversal et un plan d'investissement qui mette en valeur ce qui est fait au niveau du durable. Cela signifie qu'il faudrait collecter

l'information sur tout ce qui a été fait au niveau des investissements dans toutes les commissions et le dire clairement, avec des objectifs sur quatre ou cinq ans qui doivent être atteints de manière réaliste. Et à côté de l'investissement, l'on a toutes ces dépenses, qui sont liées à des lignes budgétaires annuelles et qui devraient donner lieu à un reporting systématique en fin d'année dans le rapport administratif, dont un volet devrait être dédié à tout ce qui se fait au niveau de l'environnement, que ce soit dans la commission de l'environnement ou dans les autres commissions. Il faut mieux agréger l'information pour améliorer le contrôle de ce que la commune fait et de ce qu'elle ne fait pas. **M. J. Munier** répète qu'il ne souhaite pas que la commune aille trop loin dans les contraintes, comme c'était le cas pour cette charte. Celle-ci comporte de nombreuses bonnes idées, **M. J. Munier** ne remet pas en cause le travail qui est effectué, mais il n'aimerait pas que la commune s'engage dans des choses qu'elle ne pourra pas respecter. Sachant aussi que certains conseillers municipaux vont peut-être arrêter leur mandat à la fin de la législature, cela reviendrait à « refiler la patate chaude » aux prochains, et ce ne serait pas du bon travail. En conclusion, **M. J. Munier** pense que la commune peut vraiment progresser sur le reporting, la communication et le suivi, mais sans trop se contraindre.

Mme Meylan Favre signale à ce propos que la commission se réjouit d'obtenir les résultats de Cité de l'Energie et de Ville Verte, parce qu'elle aura alors un certain nombre de chiffres tangibles. Ces données plus concrètes lui permettront d'avoir des perspectives et de voir quels sont les points qui peuvent être améliorés. Actuellement, la commission se trouve un peu entre deux, avec, d'un côté, cette charte qu'elle a commencé à travailler et, de l'autre, ces données Ville Verte et Cité de l'Energie qu'elle attend. Les services de la commune sont en train de réaliser un important travail pour récupérer des données et que le dossier avance.

Mme de Planta souligne que la transition écologique est extrêmement importante. La commune a des projets, mais elle pense qu'il faut les mener encore plus rapidement. Il a été question de la géothermie dans les constructions. Aujourd'hui, il y a peut-être un projet sur la parcelle des Fours – qui n'a pas encore été présenté au Conseil municipal – mais **Mme de Planta** estime qu'il faut vraiment accélérer les choses. Il y a trois bâtiments qui sont chauffés au mazout (l'école, le Manoir, et un autre) qui pourraient déjà passer en géothermie même si les autres constructions ne sont pas encore réalisées. Celles-ci, une fois réalisées, pourraient être reliées à la géothermie. **Mme de Planta** est passée à la géothermie il y a déjà douze ans, de l'autre côté de la route. Il est temps pour la commune de passer rapidement à la géothermie. **Mme de Planta** souhaite que ce projet soit mis plus rapidement à l'agenda.

M. Linder remercie **Mme de Planta** pour son intervention, qui montre l'urgence de la situation. Concernant la charte, il est d'accord qu'il ne faut pas aller trop loin et fixer trop de contraintes. Mais cette charte donne une voie, qui montre que la commune est consciente du problème et s'engage dans cette direction-là. Elle est nécessaire. Pour une fois, Cologny pourrait apparaître positivement dans la presse.

M. J. Munier est d'accord avec des outils qui engagent, mais pour autant qu'ils soient assez précis, et d'aller plus vite. Il propose même, au niveau des investissements, puisqu'il imagine qu'un plan d'investissement en découlera, d'avoir un suivi de ce qui a été promis et de ce qui n'a pas été fait. Il note en effet que le Conseil municipal n'a pas, dans le plan financier quadriennal, la lecture de ce qui n'a pas été fait. La commission des finances essaie de montrer qu'il y a une forme de thésaurisation parce qu'il y a des investissements sur lesquels la commune s'engage et qui ne sont jamais réalisés. Dans le cadre du développement durable, ce

sera pareil, raison pour laquelle **M. J. Munier** souhaite, de la part du Conseil administratif, un suivi non seulement de ce qui a été fait, mais aussi de ce qui a été promis et qui n'a pas été fait. Il pense que c'est une manière de se responsabiliser. Cette année, le SECO a commencé avec la responsabilité sociétale des entreprises (RSE). La responsabilité sociétale des communes est évidente, elle existe depuis plus longtemps, mais elle n'est pas très contraignante. Pour **M. J. Munier**, c'est vraiment une question de précision, raison pour laquelle il a apprécié l'intervention de **Mme Meylan Favre** : comme la commune est encore en train d'accumuler des chiffres, il ne faudrait peut-être pas trop se contraindre tout de suite, mais il faut quand même se contraindre assez vite. A son avis, il faut commencer par se doter des bons outils de pilotage. Le Conseil administratif ne va peut-être pas aimer ces propos un peu belliqueux mais **M. J. Munier** pense qu'il y aurait à gagner avec une meilleure communication et un suivi dans le temps des engagements de la commune en matière de développement durable.

- **Routes & espaces publics du 6 avril 2022**

M. le Président demande aux membres de la commission concernée d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.

Mme de Planta invite **M. B. Girardet** à faire part au Conseil municipal de la bonne nouvelle concernant la voie cyclable.

M. B. Girardet relève que la voie cyclable fait l'objet d'un projet de délibération qui sera soumis au Conseil municipal tout à l'heure. Il est revenu sur ce dossier auprès des responsables de la circulation, avec lesquels il est en relation régulière pour toutes sortes de sujets. Le montant sur lequel la commission s'est prononcée et les augmentations qui sont déjà prévues par rapport au projet de délibération, en raison de la hausse des coûts des matériaux et d'autres causes encore, sont importants. Le projet est devenu lourd, alors qu'à l'origine, il se voulait simple. En insistant auprès des responsables de l'Etat, ceux-ci ont indiqué qu'ils se rendraient sur place. Sachant qu'on trouve au centre-ville des situations similaires, avec des routes très étroites sur lesquelles passent notamment des poids lourds, ils pourraient éventuellement revoir leur position et autoriser peut-être la commune à mettre en place la bande cyclable sur le chemin des Fours sans devoir réaliser toutes les transformations qui sont prévues dans ce projet. **M. B. Girardet** propose toutefois que le Conseil municipal se prononce sur le projet tel qu'il figure dans la délibération, parce que Cognny tient à soutenir la mobilité douce, quitte à y mettre l'argent qu'il faut pour arriver à ses fins s'il n'est pas possible d'arriver à un nouveau compromis. Et si ce compromis peut être trouvé, **M. B. Girardet** le soumettra au Conseil municipal le moment venu.

Mme de Planta remercie **M. B. Girardet** pour sa pugnacité dans ce dossier. Le prix semble en effet exorbitant pour un projet qui était censé être relativement simple. Elle souhaite ensuite savoir si la limitation de la vitesse serait réduite sur ce chemin ou resterait inchangée.

M. B. Girardet indique que le chemin est déjà en zone 30. La commune avait demandé de l'inscrire en zone 20, mais cette demande avait été refusée en raison du peu de riverains qui bordent ce chemin. **M. B. Girardet** ne pense pas que le canton reviendra sur cette décision.

Préavis de la page 9

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition d'aller de l'avant dans le projet d'aménagement du quai de Cologny, sous réserve des demandes de modifications.

La proposition d'aller de l'avant dans le projet d'aménagement du quai de Cologny, sous réserve des demandes de modifications, est acceptée à l'unanimité des membres présents.

- **Finances du 11 avril 2022**

Mme Sales Rozmuski apporte les corrections suivantes :

En page 6, 4^{ème} paragraphe, il faut lire « Les fonds immobiliers sont en négatif. »

En page 16, 3^{ème} paragraphe, il convient d'indiquer « cette parcelle ne devrait plus figurer au bilan dans le patrimoine financier. »

En page 9, 6^{ème} paragraphe, c'est **Mme Pahnke** qui prend la parole, et non **Mme de Planta**. En page 13, 5^{ème} paragraphe, il convient de préciser « la commission de l'entretien des bâtiments a traité pendant des heures du cas du restaurant ». En page 17, 3^{ème} paragraphe, il faut lire « plutôt que de se faire toujours... » au lieu de « fait ».

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.

- **Culturelle du 12 avril 2022**

M. le Président demande aux membres de la commission d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.

Premier préavis de la page 2

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition que la commune de Cologny participe à l'édition 2022 de Sculpture Garden en sponsorisant la réalisation d'une œuvre.

La proposition que la commune de Cologny participe à l'édition 2022 de Sculpture Garden en sponsorisant la réalisation d'une œuvre est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Deuxième préavis de la page 2

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition d'une coparticipation de la commune de Vandoeuvres, dans la mesure du possible, pour la réalisation d'une œuvre.

La proposition d'une coparticipation de la commune de Vandœuvres, dans la mesure du possible, pour la réalisation d'une œuvre est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Premier préavis de la page 3

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition d'un financement de la commune de Cologny jusqu'à concurrence de CHF 20'000.- avec, dans la mesure du possible, une participation à parts égales de la commune de Vandœuvres.

La proposition d'un financement de la commune de Cologny jusqu'à concurrence de CHF 20'000.- avec, dans la mesure du possible, une participation à parts égales de la commune de Vandœuvres est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Préavis de la page 5

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le principe d'accepter le don de l'œuvre Clythia et de charger le Conseil administratif d'affiner le dossier sur les questions de l'emplacement, de l'entretien et des coûts totaux du transport depuis le Mexique jusqu'à l'installation de l'œuvre.

Le principe d'accepter le don de l'œuvre Clythia et de charger le Conseil administratif d'affiner le dossier sur les questions de l'emplacement, de l'entretien et des coûts totaux du transport depuis le Mexique jusqu'à l'installation de l'œuvre est accepté par 17 oui et 1 abstention.

Deuxième préavis de la page 11

M. le Président passe la parole à **M. le Maire** pour des précisions complémentaires.

M. le Maire procède à une présentation Powerpoint, qui a été faite en partie lors de la commission culturelle, mais qui a depuis été mise à jour.

Concernant d'abord « Le Chat sur le fil », de Philippe Geluck, **M. le Maire** note que le projet d'installer un des Chats sur le giratoire était déjà bien avancé lors de la commission. « Le Chat sur le fil » y a été installé mardi dernier. Il y restera jusqu'à fin juin. Si c'est cette œuvre qui a été choisie parmi les vingt statues qui étaient exposées sur le quai Wilson, c'est parce qu'elle était l'une des plus hautes et pouvait donc être visible de loin. De plus, cette statue a tout son sens, peu importe la direction d'où l'on vient, même quand on le voit de dos si l'on vient de Vandœuvres vers Genève. **M. le Maire** projette ensuite à l'écran quelques images relatives à l'installation de l'œuvre sur le giratoire, qui a nécessité l'emploi d'un camion-grue.

Concernant ensuite l'acquisition d'un Chat, cette possibilité a été envisagée avec l'équipe de Philippe Geluck deux jours avant la commission culturelle. Elle a fait aussi l'objet d'une discussion avec Philippe Geluck lui-même. Vingt statues étaient déposées sur les quais, dont chacune peut être réalisée deux fois au maximum, soit au total quarante statues. Vingt-et-une statues étaient déjà vendues. **M. le Maire** n'a bien sûr pas déposé la moindre option, puisque ni la commission ni le Conseil municipal n'avaient encore donné leur aval. Mais il a malgré tout

regardé quelle œuvre encore à disposition pourrait le mieux correspondre à Cologny. Il est apparu que c'était le « Chat au journal », parce que, même s'il s'agit de bande dessinée, il y a cette notion culturelle, qui semble intéressante, et en lien notamment avec l'endroit où ce Chat pourrait être installé. A noter qu'il serait possible d'intégrer un éclairage pour rétroéclairer le journal, mais aussi de personnaliser la page de gauche avec un mot sur Cologny. La commission culturelle s'est orientée vers cette œuvre. **M. le Maire** ajoute que Philippe Geluck propose d'adapter la position du journal pour que la tête du Chat apparaisse au-dessus de celui-ci. Le titre serait « Le Chat à Cologny ».

En termes de chiffres, le coût de l'œuvre serait de 311'000 €, étant précisé que le coût varie d'une statue à l'autre (entre 303'000 € et 350'000 €). Il s'agit d'une des statues les moins chères. Il faut aussi savoir que, pour certaines, il est plus difficile de trouver un emplacement, comme pour le Chat qui écrase une voiture. Les adaptations du journal et l'éclairage seraient offerts.

Le prix du transport, selon un premier devis, serait de 2'750 €. Le poids total de la statue et de son socle est d'environ 2'100 kg. La statue mesure 170 cm de large par 210 cm de haut et 200 cm de profondeur. Le socle, qui est similaire à celui qui se trouve actuellement au giratoire, mesure 175 cm de large par 68 cm de haut et 190 cm de profondeur (soit une surface au sol de 3,3 m²).

M. le Maire proposerait que le Conseil municipal prenne une décision non pas ce soir mais à sa prochaine séance. Si une décision devait être prise au 12 mai, la statue serait fondue et pourrait être à Cologny pour fin novembre. Elle pourrait alors être posée dans un premier temps sur le giratoire pour les fêtes de Noël, avant de rejoindre un emplacement plus définitif. Concernant les endroits pressentis, ce pourrait être au parc des Fours. Lorsqu'on descend le chemin principal depuis le grand portail et qu'on prend le virage à gauche, il existe déjà un socle. Quand Philippe Geluck est venu à Cologny, **M. le Maire** lui a fait visiter deux ou trois endroits, et celui-ci lui a beaucoup plu. Avec le projet de réhabiliter la maison principale, qui à l'avenir devrait être occupée par des enfants, un Chat à cet emplacement aurait tout son sens. Un autre endroit qui pourrait être envisagé serait à proximité du centre culturel du Manoir et de la bibliothèque, puisque le Chat lit un journal.

M. le Président ouvre la discussion.

Mme de Planta relève que la commune possède déjà un certain nombre d'œuvres. Elle demande s'il en existe une liste. Il serait intéressant de savoir quelles œuvres ont été acquises au fil du temps, les endroits où elles sont exposées, et ce qu'il est prévu à l'avenir, notamment si la commune dispose de suffisamment de places pour de nouvelles œuvres. **Mme de Planta** souhaiterait également savoir ce que ces œuvres signifient en termes d'entretien et si elles sont toutes exposées en permanence. Enfin, elle souhaiterait quelques chiffres sur le fonds.

M. le Maire indique qu'au travers du Centre culturel du Manoir, qui va fêter ses trente ans cette année, un inventaire complet, avec une photographie de chacune des quatre cents œuvres qui appartiennent à la commune, a été réalisé. Un livre-catalogue, référencant toutes ces œuvres, va être publié. Des exemplaires seront mis à disposition des membres du Conseil municipal, et d'autres seront vendus au centre culturel. Toutes les photos qui ont été prises à cette occasion sont propriétés de la commune. Un catalogue existait déjà, mais avec des photos qui avaient été prises avant l'apparition des téléphones portables, voire des appareils numériques.

M. le Maire signale ensuite que les œuvres tournent régulièrement. Par exemple, les œuvres qui se trouvent dans la salle du Conseil municipal appartiennent toutes à la collection communale. Un projet est en cours pour revoir la décoration de cette salle et exposer d'autres œuvres qui se trouvent actuellement dans les archives communales. Concernant ensuite le fonds d'achat, la commission culturelle a l'objectif de revoir le règlement, notamment pour le plafonner – **M. le Maire** ne veut toutefois pas préjuger des discussions qui auront lieu en commission. Et pour répondre à une question que **M. Cuendet** lui a posée ce matin, **M. le Maire** indique qu'il y a actuellement environ CHF 300'000.- dans ce fonds et qu'il y aura CHF 100'000.- de plus à la fin de l'année 2022. Enfin, il annonce que, pour la douzaine d'œuvres situées en plein air entre le centre culturel et le chemin Faguillon, le 25 juin aura lieu le vernissage du chemin culturel. A cette occasion, une personne commentera chacune des œuvres et en fera l'historique, puisqu'elle a participé en grande partie aux propositions d'achat par la commune. A noter que toutes ces œuvres situées sur le chemin culturel sont listées sur le site communal, avec leur nom et un rapide historique.

Concernant le fonds, **Mme de Planta** proposerait d'entamer la réflexion suivante. L'art est quelque chose de merveilleux. Dans les conditions actuellement de changement climatique, elle se demandait si une réflexion ne devrait pas porter sur la possibilité d'avoir des œuvres d'art vivantes, par exemple des arbres dans la tradition japonaise. Ce serait des objets d'art exposés sur les chemins, mais qui seraient vivants. La commune atteindrait ainsi deux objectifs : un objectif culturel et artistique, et un objectif de développement durable. **Mme de Planta** proposerait donc d'avoir cette réflexion, pour peut-être changer un peu la manière de voir l'art, à travers la nature.

M. le Maire suggère de mettre ce sujet à l'ordre du jour d'une prochaine commission culturelle.

M. Turrettini se réjouit d'entendre **M. le Maire** dire que certaines de ces quatre cents œuvres qui ne sont pas exposées seront peut-être vendues. Ensuite, sur la vingtaine de Chats exposés sur les quais à Genève, « Le Chat sur le Fil » lui semble plus approprié pour le giratoire, puisque l'on peut voir la petite souris d'où que l'on vienne. Le Chat qui lit la bande dessinée, même s'il est effectivement intéressant de personnaliser le journal, devrait être placé, lui, le dos à un arbre ou à un mur. Dans le giratoire, selon le sens d'où l'on vient, l'on ne verrait que son arrière-train. Et les autres n'arriveraient pas à voir qu'il est inscrit « Le Chat de Coligny » sur le journal – en réalité ils verront à peine le Chat lui-même. **M. Turrettini** précise qu'il n'est pas en train de se prononcer pour ou contre l'acquisition d'une de ces statues, puisque le Conseil municipal n'est pas appelé à voter ce soir, mais qu'il considère que la première statue que **M. le Maire** a présentée fait bien plus de sens sur ce rond-point.

M. le Maire souligne qu'il n'est pas question de vendre des œuvres de la collection communale – il ne lui semble pas avoir dit le contraire. Puis il précise que, si le Conseil municipal vote l'acquisition de la deuxième statue qu'il a présentée ce soir, celle-ci serait exposée temporairement sur le giratoire – en général, les œuvres sont exposées là-bas pour une durée de trois mois – avant d'être installée à un emplacement plus définitif, par exemple au parc des Fours. Dans cette dernière hypothèse, il faudra peut-être la déplacer momentanément durant le chantier des travaux sur la maison lorsqu'ils auront lieu, pour éviter qu'elle ne soit abîmée. Mais le giratoire n'est en aucun cas envisagé comme emplacement définitif, sachant que l'objectif est de faire vivre ce giratoire en y exposant temporairement des œuvres, que celles-ci soient propriétés de la commune ou non.

M. J. Munier est un grand fan du Chat. Il trouve cette bande dessinée très drôle, il l'a connue assez jeune. Il pense néanmoins que ce n'est pas un bon investissement. Le côté artistique de l'œuvre lui paraît assez pauvre, qu'il s'agisse de la statue présentée par **M. le Maire** ou d'autres. Si l'on n'arrive pas à mettre en relation ces sculptures avec l'œuvre plus globale de Philippe Geluck, la personnalité du chat, la petite souris, l'humour qu'il y a dans ces dessins, il ne reste pas grand-chose. Il craint que, dans dix ou vingt ans, cela ne vaudra même plus rien, parce que nos enfants ne connaîtront pas vraiment cette œuvre, ils seront passés à d'autres bandes dessinées, sachant aussi que l'humour est quelque chose de très subjectif. **M. J. Munier** ne pense pas qu'il influencera beaucoup de membres du Conseil municipal, puisque l'art est également très subjectif, mais à titre personnel il pense que ce n'est pas un bon investissement.

Mme Schneuwly allait justement faire part de son coup de cœur, hors de toute considération politique. Personnellement, elle adore le Chat. Tout le monde est allé voir cette exposition. Tous les jours, des amis lui envoient des photos – probablement parce qu'ils savent qu'elle aime le Chat. Les classes des écoles sont aussi allées visiter cette exposition, qui est vraiment un bel événement à Genève. **Mme Schneuwly** n'est pas une fan de toutes les œuvres d'art, mais pour une fois, elle voulait faire part de son enthousiasme, d'autant plus dans cette période un peu morose.

Mme Sales Rozmuski remarque qu'en matière d'investissement, il y a toujours un risque. Le prix indiqué par M. le Maire est le prix du marché actuel. Il est impossible de savoir ce que vaudra cette œuvre dans dix ans, comme pour n'importe quel investissement. Pour l'instant, Mme Sales Rozmuski pense c'est le plaisir d'avoir cette sculpture qui compte.

M. J. Munier relève qu'en effet, il y a toujours un risque et, dans ce cas, il le trouve trop grand.

M. Cuendet rappelle que la commission culturelle ne disposait pas des chiffres précis sur le coût de l'œuvre. Dans ces conditions, il propose, comme l'a suggéré **M. le Maire**, de reporter le vote au 12 mai.

M. le Maire ajoute qu'il faut dans tous les cas un projet de délibération. Il voulait communiquer ces chiffres au Conseil municipal pour pouvoir avancer sur le sujet, mais il n'a encore reçu aucun devis officiel. Un préavis du Conseil municipal serait néanmoins utile ce soir, pour savoir s'il peut continuer les démarches.

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir préavisier la proposition d'achat par la Commune de Cologny d'une statue du Chat de Geluck et de charger **M. le Maire** de faire les démarches nécessaires.

La proposition d'achat par la Commune de Cologny d'une statue du Chat de Geluck et de charger M. le Maire de faire les démarches nécessaires est préavisée favorablement par 15 oui, 2 non et 1 abstention.

M. le Président souligne qu'il est entendu que ce préavis fera l'objet d'une délibération lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

- **Constructions du 13 avril 2022**

M. le Président demande aux membres de la commission d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

En page 6, **Mme de Planta** indique qu'il convient d'ajouter : « Mme de Planta souligne que le document projeté à l'écran est illisible et que toute la documentation sur laquelle se base cette commission n'a pas été mise sur CMNet et n'est pas non plus disponible durant la commission et qu'elle ne peut pas travailler dans ces conditions ».

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.

VI. PRESENTATION DES COMPTES 2021

M. le Président passe la parole à **Mme Pahnke** pour présenter le sujet.

Mme Pahnke procède à la présentation des comptes 2021. Elle précise en préambule que le rapport des comptes de l'exercice 2021, que les membres du Conseil municipal ont reçu pour ce soir, comprend trois parties. Seule la première partie contient les documents soumis au vote du Conseil municipal. Dans la seconde partie, ils trouveront les annexes obligatoires selon MCH2. Et pour terminer, il y a des observations complémentaires.

Compte de résultats

Le résultat 2021 est de CHF 18'781'097.-.

Il augmente l'excédent du bilan qui se monte à CHF 276'717'753.-.

Ce résultat est inférieur de CHF 3'597'051.- par rapport au résultat budgété de CHF 22'378'148.-.

Péréquation financière intercommunale

Selon les premières estimations de l'Etat de Genève, la péréquation 2023 serait d'environ 30 millions.

Eu égard aux projections budgétaires 2023 en baisse, la commune de Cologny a obtenu l'autorisation de l'Etat de Genève de comptabiliser une provision sur l'exercice 2021 de 15 millions.

Impôt sur le revenu et la fortune

Sa valeur est de CHF 62'249'123.- pour un budget de 51'248'000.-. Soit un écart positif de CHF 11'001'123.- par rapport au budget.

Impôt sur le bénéfice et le capital

Sa valeur est de CHF 357'210.-, soit un écart négatif de CHF 79'790.- par rapport au budget.

Reliquat de centimes additionnels (impôts à encaisser)

Le reliquat se monte à CHF 49'000'758.-. Il a augmenté de CHF 9'502'862.-.

Sa provision de 30% a été adaptée et correspond à un montant de CHF 14'700'227.- au 31.12.2021.

Disponibilités

Elles se montent à CHF 71'143'903.- au 31.12.2021, soit une augmentation de CHF 1'278'430.- par rapport au 31.12.2020.

Déjà CHF 30'000'000.- se trouvent sur un compte en vue d'un placement financier, conformément à l'autorisation du Conseil municipal.

La pandémie mondiale due au coronavirus COVID-19, qui a débuté en 2020 en Suisse, s'est poursuivie pendant l'année 2021 et a continué à impacter la commune tant sur le plan financier que sur ses projets communaux. Les membres du Conseil municipal en ont trouvé le détail dans le document du rapport des comptes. Cet impact a également été exposé lors de la commission des finances.

Dettes bancaires

La commune n'a pas de dette bancaire en 2021.

Immeubles locatifs

Le bénéfice net des immeubles locatifs se monte à CHF 2'285'926.-.

Investissements terminés

Sept investissements relatifs au patrimoine administratif sont terminés en 2021 :

- Bâtiment Gerdil (aile de la mairie) - transformation
- Crèche « La Louchette » - construction
- Foyer Saint-Paul – prêt sans intérêts
- Plan directeur communal
- Acquisition d'un véhicule Unimog U219 (voirie)
- Réaménagement de l'esplanade du Pré Byron
- Et comme chaque année, le Fonds intercommunal pour le développement urbain 2021 (FIDU), s'agissant d'un mécanisme auquel la commune a recours chaque année.

Un investissement relatif au patrimoine financier est terminé en 2021 :

- Logements « La Louchette » - construction

Les crédits votés ont tous été respectés.

Crédits supplémentaires

Le total des crédits supplémentaires est de CHF 18'660'586.-, dont CHF 18'450'362.-, soit près de 98%, sont dus à l'incidence du bouclage des comptes fiscaux de l'Etat de Genève.

L'impact de la crise sanitaire liée au coronavirus sur les comptes communaux 2021 est estimé à CHF 153'227.-.

Mme Pahnke rappelle pour terminer que la commission des finances a étudié en détail ces comptes. Elle se tient volontiers à disposition pour répondre aux questions supplémentaires qu'auraient les membres du Conseil municipal.

M. J. Munier remercie le secrétaire général et le service financier pour la qualité de leur travail. Ils font vraiment un excellent travail. Alors même que le niveau était déjà très haut, ils ont encore envie de mieux faire. C'est admirable et **M. J. Munier** les en remercie beaucoup.

VII. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

a) Potager – création de l'association

Mme Schneuwly relaie une question relative au potager qui lui a été posée lors de l'assemblée PLR. Où en est la création de l'association ?

M. le Maire répond que trois documents ont d'ores et déjà été reçus à la Mairie : les statuts de l'association, une charte et un règlement. Leur retour vers l'association est une question de jours. L'envoi sera fait vers M. Virgona, vraisemblablement, puisque c'est ce dernier qui est le contact principal de **M. le Maire** pour le potager.

b) Redistribution de l'excédent sous forme de subventions

A la lecture du rapport financier, **M. Métral** a constaté qu'un excédent assez considérable a été thésaurisé cette année. S'agissant de l'argent des contribuables colognotes, il semblerait correct de redistribuer une partie de cette somme aux Colognotes, sous la forme d'une subvention pour la transition énergétique des bâtiments privés, de façon à ce que les propriétaires privés puissent par exemple installer une pompe à chaleur. Un tel projet semble à la fois valable, novateur et correct envers la population. D'autres projets pourraient éventuellement être développés, mais celui-ci correspond à la ligne de conduite qui est en train d'être mise en place pour la commune elle-même. **M. Métral** souhaite que la commission de l'environnement en discute et se positionne lors d'une prochaine séance. Cette subvention pourrait être octroyée durant une période qui ne serait pas longue, de façon à ne pas impacter les finances de la commune ces prochaines années s'il devait y avoir une baisse des revenus communaux. Le financement pourrait concerner l'équipement qui serait installé, par exemple une pompe à chaleur, ou l'étude du coefficient énergétique du bâtiment afin que chaque Colognote sache quel est le gain énergétique qu'il pourrait réaliser par la suite.

M. Cuendet remercie **M. Métral** pour sa proposition. Tout ce qui peut être fait pour la transition énergétique doit être étudié, mais il y a un principe cardinal qui doit guider l'action publique, c'est l'égalité de traitement. M. Cuendet mentionne l'hypothèse où, avec cette proposition, la commune subventionnerait massivement la pompe à chaleur d'un propriétaire de villa à Cologny qui ne paierait quasiment pas d'impôts, alors qu'un locataire à Cologny-Parc, par exemple, qui paierait beaucoup d'impôts ne pourrait bénéficier d'aucune subvention. Cette proposition semble extrêmement problématique au regard de l'égalité de traitement. Elle est louable mais peu réaliste.

M. B. Girardet relève qu'il serait peut-être possible de mettre en place un projet qui soit égalitaire pour chacun. L'Etat et la commune ont par le passé subventionné les vélos électriques. Puis ce sont les vélos-cargos qui ont été subventionnés. Aujourd'hui, des subventions peuvent être octroyées pour l'installation de prises pour recharger les véhicules électriques. Dans les bâtiments locatifs, la question se pose, puisque des locataires souhaitent installer une prise à leur emplacement de stationnement pour recharger leur voiture électrique. La question sera sans doute traitée en commission, mais il serait éventuellement envisageable que la commune participe à l'installation de prises de recharge pour des propriétaires et pour des locataires, dans un souci d'égalité de traitement.

M. Métral a lu dans le procès-verbal de la commission de l'environnement qu'un fonds de renaturation est mis à disposition. Ce fonds concerne les propriétaires, et non pas les locataires. **M. Métral** considère que, si la commune pouvait mettre à disposition des subventions dans différents domaines de façon à redistribuer cette somme à la population, tout le monde s'y retrouverait d'une manière ou d'une autre.

Selon **M. J. Munier**, le niveau global de subventionnement dans la commune est relativement élevé aujourd'hui. Si le Conseil municipal veut plus subventionner le développement durable, **M. J. Munier** souhaite qu'un arbitrage soit fait avec d'autres subventions qui sont peut-être moins utiles. Concernant le niveau de liquidités, il faut faire très attention avec les photographies, parce qu'un mois après, l'on peut avoir une descente de CHF 10 millions, le mois suivant de CHF 20 millions, etc. Les photographies étaient plutôt flatteuses ces dernières années, mais si l'on regarde la variation de liquidités en 2020 et 2021, elle est extrêmement faible : CHF 1 million. Et par rapport aux projections récentes dont dispose la commune, il y a fort à parier que ses liquidités vont fortement baisser l'exercice prochain, parce qu'il y a un décalage de deux ans sur le calcul de sa principale charge de transfert contrainte, la péréquation financière horizontale – et cela, sans même prendre en compte d'autres formes de charges de transfert qui peuvent arriver. Les liquidités ont explosé seulement sur deux exercices, en raison de l'arrivée d'une poignée de contribuables. Les choses peuvent très vite changer. Il faut prendre un peu de temps pour grandement améliorer la visibilité qu'a la commune et éviter de s'engager dans des directions qu'elle ne pourrait tenir. Si, au moment du budget – puisque les décisions de subventions se prennent au moment du budget –, il s'avérait que, dans la prochaine projection, la commune ait assez, **M. J. Munier** serait alors tout à fait d'accord d'explorer cette nouvelle voie. Mais en tout cas pas aujourd'hui.

M. Déprés remarque que, pour pouvoir faire une proposition en septembre lorsqu'il faudra faire les budgets, il est nécessaire de commencer aujourd'hui déjà à réfléchir aux formes que ces interventions pourraient prendre. Si la commission de l'environnement commence à se pencher sur la question en septembre lorsqu'elle dispose des chiffres, il sera très difficile de proposer quelque chose de concret pour novembre, quand le Conseil municipal devra voter le budget.

M. J. Munier pense au contraire que c'est possible. La bonne pratique, c'est d'attendre les premières prévisions en août de la commission des finances, qui se déroule toujours en amont de l'ensemble des commissions qui traitent des questions budgétaires. La commission des finances se réunit le plus tôt possible justement pour dire, sur la base des chiffres dont elle dispose, s'il est possible ou non d'aller dans certaines directions. Théoriquement et pratiquement, le fait de commencer à discuter en septembre d'éventuels budgets a toujours fonctionné. **M. J. Munier** rappelle que, certes, c'est en novembre que le Conseil municipal vote le budget mais qu'il est toujours possible de repousser le vote jusqu'en décembre. Le Conseil municipal va donc y arriver, il ne faut pas non plus exagérer.

Mme Schneuwly trouve la proposition intéressante. Le Conseil municipal a discuté plus tôt de développement durable. La commune souhaite investir dans ses bâtiments. Si elle s'aperçoit par exemple que certains de ses bâtiments sont déjà bien isolés, pourquoi ne pas subventionner des projets de propriétaires privés ? Ce serait une façon de rendre aux Colognotes, comme l'a évoqué **M. Métral**. **Mme Schneuwly** propose que le sujet soit discuté en commission de l'environnement, qui fera des propositions qui seront étudiées ensuite sous l'angle du budget.

Personnellement, **Mme Sales Rozmuski** préfère que la commune accélère la cadence des investissements et ait des réalisations qui servent à la population. Les subventions créent toujours des inégalités. Personne ne reçoit jamais les mêmes montants, cela crée des frustrations.

M. Cuendet abonde dans le sens de sa préopinante. Il ajoute que ce genre de subventions est en quelque sorte une prime à ceux qui n'ont rien fait. Il y a à Cologny des propriétaires de nouvelle villa ou des propriétaires qui ont rénové leur villa et qui ont consenti des investissements très importants dans des pompes à chaleur ou des panneaux solaires, avec parfois des subventions étatiques, mais pas toujours. Ceux-là, qui ont fait leur travail en consentant les investissements nécessaires, ne seraient pas récompensés. En revanche, celui qui a gardé sa villa des années 1950, mal isolée, avec une chaufferie à mazout vétuste, recevrait une généreuse subvention de la commune de Cologny. En termes d'égalité de traitement, c'est insoutenable. **M. Cuendet** considère qu'il faut aller dans le sens proposé par **M. J. Munier**, c'est-à-dire avoir une feuille de route claire en matière d'investissements pour la transition énergétique, la suivre de manière rigoureuse et éviter de se perdre dans des subventions qui, comme l'a dit Mme Sales Rozmuski, ne créeront que des envies, des aigres et des frustrations, alors que la réalisation d'infrastructures communales profiterait à toute la population.

M. J. Munier précise qu'il ne bannirait pas la subvention en général. Il est possible de créer de temps en temps de très bonnes incitations, même si cela concerne un sous-ensemble de la population. Mais la plupart des subventions sont compliquées à mettre en place, parce qu'on crée un potentiel de discrimination – et **M. J. Munier** pense que c'est le cas ici. Néanmoins, le Conseil municipal peut continuer de réfléchir sur des subventions. **M. J. Munier** n'aimerait pas avoir incité à l'arrêt de toutes les subventions dans cette commune.

c) Police municipale

M. Bodmer se demandait s'il y avait un problème au sein de la police municipale de Cologny. Il a appris que des départs ont eu lieu au sein de la police. Il voit aussi régulièrement, sur le site internet de la commune, des offres d'emploi, dont deux qui sont là depuis un certain temps et qui ne trouvent visiblement pas preneur. Il voulait savoir s'il fallait s'inquiéter d'un sous-effectif de la police municipale et si cette situation traduisait un malaise au sein de ce service.

Mme Pahnke explique qu'il existe trois formes d'annonces. L'une de ces annonces est globale, pour l'ensemble des dix-sept communes qui ont des polices municipales. Elle a été mise en place pour la formation. La même annonce se trouve sur le site de ces dix-sept communes. Elle renvoie au site «devenez.ch», pour inciter à suivre l'école d'APM. C'est une forme de promotion du métier de policier municipal qui a été mise en place d'entente avec le canton. Une deuxième annonce concerne un poste d'agent de police municipale, et la troisième concerne celui d'adjoint au responsable de la police municipale. Ces deux annonces se complètent. Une seule aurait pu suffire, mais la commune en a mis deux puisque les cahiers des charges sont distincts. **Mme Pahnke** explique que deux collaborateurs de la police municipale sont partis pour des raisons de maladie de longue durée qui engendraient une inaptitude à exercer le métier. Elle sait que l'une de ces personnes se réoriente. La commune cherche à les remplacer. En raison du Covid, l'école d'APM n'a pas eu lieu. Aujourd'hui, sur dix-sept polices municipales, quinze cherchent de nouveaux collaborateurs – **M. Bodmer** trouvera des annonces comme celles de Cologny sur les sites internet de quinze communes. Le marché est

relativement asséché. Si une commune parvient à engager un nouvel APM, c'est nécessairement au détriment d'une autre commune. Au vu de cette situation, il a été acté avec le canton qu'une nouvelle école d'APM débutera le 1^{er} novembre prochain. Aujourd'hui, les aspirants APM se présentent au sein des différentes communes qui cherchent des collaborateurs et choisissent celle dans laquelle ils souhaitent être engagés, dans l'objectif de commencer l'école d'APM au mois de novembre 2022 et d'être sur le terrain au mois de juin 2023.

M. Bodmer en conclut qu'il s'agit d'un problème général au sein des polices municipales dans le canton de Genève et non pas d'un problème spécifique à la police municipale de Cologny, selon **Mme Pahnke**.

Mme Pahnke souligne que les agents de la police municipale de Cologny sont fortement sollicités. Ils sont fatigués parce qu'ils doivent compenser l'absence de ceux qui sont partis. Contrairement aux concierges ou à la voirie, où il est possible de faire appel à ProNet ou à Martin Paysage en cas de besoin, il n'existe pas de marché de temporaires pour le métier de policier. Les agents municipaux de Cologny sont donc très sollicités depuis l'année dernière. C'est peut-être ce que **M. Bodmer** a entendu dire. Consciente de cette situation, **Mme Pahnke** a adapté leurs horaires – elle sait qu'elle est exigeante, mais elle n'est pas encore au chapitre de les torturer.

d) Chemin de la Mairie – local commercial vacant

Mme Sales Rozmuski demande si la commune a des locataires potentiels pour le local commercial qui est vide au chemin de la Mairie.

M. B. Girardet indique qu'une réflexion est en cours pour ce local. Depuis plusieurs années, la commune cherchait à délocaliser la teinturerie, pour que le Manoir, qui abrite le centre culturel, ait une affectation exclusivement culturelle. La teinturerie rendant service à grand nombre de communiens, la commune ne voulait pas s'en séparer. Il se trouve que le local au chemin de la Mairie est trop grand pour la teinturerie. Des devis ont donc été demandés pour le partager en deux. Comme il bénéficie d'une entrée côté rue et d'une entrée côté jardin, il serait possible d'avoir deux activités, par exemple un physiothérapeute et la teinturerie. Celle-ci pourrait bénéficier de la place de livraison côté poste, quitte même à en créer une seconde pour que les communiens aient la même facilité qu'actuellement quand ils se rendent à la teinturerie. Tel est le projet de réaménagement de ce local, mais si **Mme Sales Rozmuski** a des suggestions de locataires, **M. B. Girardet** les écoute volontiers.

e) Arrêt du bus du Temple

M. J. Munier considère que le déplacement de l'arrêt de bus du Temple est une aberration cantonale – une de plus. Le Conseil administratif sait-il combien d'arrêts de bus dans la commune de Cologny seront concernés ?

M. B. Girardet répond que tous les arrêts seront mis aux normes (rehaussement du trottoir). En revanche, il n'a pas connaissance d'autres arrêts qui seraient déplacés. Les arrêts de la Croisée vont rester où ils sont, car la commune a reçu pour ceux-ci une APA, il y a déjà un certain temps. Une enquête est en cours auprès du département parce qu'il semblerait que la

commune de Cologny ne soit pas la seule à ne pas avoir été consultée pour certains abris comme celui du Temple justement.

M. le Maire relève que l'arrêt du Temple a été remonté d'au moins 30 mètres et se trouve désormais à environ une centaine de mètres de celui du chemin des Fours, lequel n'a fait l'objet d'aucun travaux. Dès lors, il se demande si l'arrêt du chemin des Fours sera conservé. Avec l'arrêt Mairie, l'arrêt Fours et l'arrêt Temple, il y a trois arrêts sur 500 mètres et M. le Maire ne sait pas si les TPG ne vont pas avoir l'idée d'en supprimer un.

Mme Meylan Favre souligne qu'avec le déplacement de cet arrêt, la situation est dangereuse pour les enfants de l'école. Un certain nombre d'entre eux prennent le bus à cet arrêt, notamment ceux qui descendent à la Louchette.

Généralement, les enfants se mettent derrière le muret, à l'abri, et les parents ou les personnes qui les accompagnent attendent sur le trottoir pour voir le bus arriver. Il y a aussi beaucoup de petits enfants, qui ne vont pas encore à l'école. Au nouvel emplacement de l'arrêt, le trottoir est étroit et il n'y aura pas d'abribus. C'est dangereux. **Mme Meylan Favre** ajoute que, comme les bus de cette ligne ne passent pas fréquemment, ceux qui les attendent étaient souvent assis sur le muret. Elle ne sait pas ce qu'ils feront dorénavant.

M. O. Girardet abonde dans le sens de ses préopinants, et irait encore plus loin. La commune devrait exiger de l'Etat qu'il remette l'arrêt où il se trouvait jusqu'à présent, pour des questions de sécurité et répartition des arrêts. La situation antérieure allait très bien, avec l'arrêt du Temple où il se trouvait précédemment, l'arrêt des Fours et l'arrêt de la Mairie.

M. J. Munier croit se souvenir que les travaux visent à faciliter l'accès aux handicapés. Il faudra se poser la question de savoir si l'arrêt des Fours ne pourrait pas suffire pour les handicapés en fauteuil roulant et, si ce n'est pas le cas, prendre les bus qui disposent de l'ancien système, parce que celui-ci est un peu lent mais il convient. Sur une ligne où il faut rehausser cinquante trottoirs, on met un bus qui permet de déverrouiller la passerelle.

Mme de Planta ajoute aux divers arguments évoqués le fait que la commune n'ait pas été consultée. Si l'Etat a commis une erreur, il faudra recourir selon les voies à disposition. Visiblement, les personnes qui ont pris ces décisions ne sont jamais venues à Cologny, ou alors elles n'ont pas vu ce qui se passe concrètement. La commune aurait dû être consultée. **Mme de Planta** propose que Cologny fasse une enquête.

Mme Meylan Favre mentionne un autre endroit dangereux, mais pas à Cologny. Un arrêt a été ajouté le long de la route de Meinier, au croisement avec le chemin des Princes. Tout à coup, au lieu de la terre au bord de la route, il y a un trottoir. C'est presque un tremplin pour les véhicules.

VIII. PROJETS DE DELIBERATION

a) Ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 840'000.- destiné aux travaux d'aménagement d'une piste cyclable au chemin des Fours

M. le Président passe la parole à **M. B. Girardet** pour présenter le sujet.

M. B. Girardet relève que ce projet a été évoqué à de nombreuses reprises en commission des routes. La solution qui semble la moins dommageable possible a finalement été retenue. La commission des routes a préavisé favorablement le projet ainsi que le devis présenté par la société AJS qui, comme **M. B. Girardet** l'a annoncé plus tôt, a pris de l'ampleur pour différents motifs liés aux matériaux nécessaires à la réalisation du projet. Comme mentionné plus tôt également, un projet plus simple pourrait peut-être obtenir l'aval du canton. **M. B. Girardet** propose néanmoins au Conseil municipal de voter le présent projet de délibération, au cas où une meilleure solution, plus économe, ne pourrait pas être trouvée à l'issue des discussions qui auront lieu avec les différents services de l'Etat.

Aucune remarque n'étant formulée, M. le Président demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ce projet de délibération.

La délibération portant sur l'ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 840'000.- destiné aux travaux d'aménagement d'une piste cyclable au chemin des Fours est acceptée à l'unanimité des membres présents.

b) Ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 7'624'394.- destiné aux aménagements d'espaces publics et routiers pour l'« Axe de Frontenex »

M. le Président passe la parole à **M. B. Girardet** pour présenter le sujet.

M. B. Girardet indique que, lors de leur dernière séance, les membres de la commission des routes & canalisations ont évoqué ce sujet et pris connaissance du devis général pour ce projet. Il précise que les documents y relatifs étaient sur CMNet, à disposition de tous les membres du Conseil municipal. Il s'agit d'un projet de longue haleine puisque cela fait pratiquement dix ans qu'il en est question. Il a évolué au fil du temps, après avoir passé par plusieurs étapes. Les plans ont été étudiés lors de la précédente législature. Des remarques ont été faites et ont été, pour la plupart, prises en compte. Les coûts ont beaucoup évolué, mais dans le bon sens, grâce à l'évolution de la technologie. Par exemple, il était prévu à l'origine des trolleybus avec des poteaux et des câbles sur tout le tracé. Ce sont finalement des bus TOSA qui desserviront cet axe. Les recharges seront situées uniquement aux terminus, plutôt qu'à tous les arrêts comme initialement prévu. Les coûts des infrastructures et du matériel ont donc pu être réduits. Concernant le devis, **M. B. Girardet** explique que le Conseil municipal doit voter dans son intégralité le montant de CHF 7'624'394.-, tout en sachant, comme le montre le tableau de répartition, qu'avec la subvention fédérale pour CHF 1,4 million, une subvention du Fonds intercommunal d'équipement (FIE) pour environ CHF 3,5 millions, et la subvention de l'Etat pour environ CHF 720'000.-, il resterait à charge de la commune environ CHF 2 millions. **M. B. Girardet** précise qu'il s'agit d'une estimation puisque le FIE ne s'est pas encore prononcé définitivement sur les différents lots à construire qu'il prendra en charge.

M. le Président ouvre la discussion.

M. J. Munier pense que ces subventions sont nécessaires et justifiées. Il a deux questions, la première sur le timing pour savoir quand ces subventions vont être versées et la deuxième pour savoir où seront versées ces subventions. Celles-ci figureront-elles sur le compte de l'Etat ? Ou la commune dispose-t-elle d'autres comptes pour recevoir cet argent ?

M. B. Girardet répond que ces fonds, y compris ceux du FIE, seront versés sur le compte de l'Etat parce que c'est lui qui gèrera les travaux, par délégation.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le projet de délibération.

La délibération portant sur l'ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 7'624'394.- destiné aux aménagements d'espaces publics et routiers pour l'« Axe de Frontenex » est acceptée par 17 oui et 1 abstention.

M. le Président déclare le huis clos.

La séance est levée par **M. le Président** à 22h.00.

**Délibération prise lors de la séance
du Conseil municipal du 28 avril 2022**

**Ouverture d'un crédit d'engagement de 840 000 F destiné aux travaux
d'aménagement d'une piste cyclable au chemin des Fours**

Vu l'étude de faisabilité (version 10), réalisée par AJS ingénieurs civils SA, présentée en date du 6 avril 2022 à la commission des routes & espaces publics,

vu le devis général établi en date du 6 septembre 2021 par AJS ingénieurs civils SA, présenté en date du 6 avril 2022 à la commission des routes & espaces publics,

vu les rapports de la commission des routes & espaces publics des 26 janvier 2021, 15 avril 2021, 6 mai 2021, 9 juin 2021, 1^{er} septembre 2021 et 6 avril 2022,

vu le devis général établi en date du 7 avril 2022 par AJS ingénieurs civils SA tenant compte de l'inflation probable des matériaux en 2022/2023,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide à l'unanimité (18 voix)

1. De réaliser les travaux d'aménagement d'une piste cyclable au chemin des Fours.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 840 000 F destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de 840 000 F au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023.

**Délibération prise lors de la séance
du Conseil municipal du 28 avril 2022**

**Ouverture d'un crédit d'engagement de 7 624 394 F destiné aux travaux
d'aménagements d'espaces publics et routiers, ainsi que d'abattage d'arbres,
pour l'Axe Frontenex**

Vu le projet « Axe Frontenex » prévoyant de reconfigurer certains axes existants entre la place des Eaux-Vives et le giratoire avenue de Bel-Air/ avenue de Mirany sur un linéaire d'environ 4.8 km et l'utilisation des nouvelles routes du mail et du maillon MICA et ayant pour objectif de permettre d'améliorer la vitesse commerciale des transports en commun sur cet axe ainsi que d'atténuer le caractère relativement routier de ce dernier en l'accompagnant d'aménagements paysagers et de voies dédiées à la mobilité douce,

vu la demande d'autorisation de construire DD 112184/1 déposée par l'Office cantonal des transports (Département des infrastructures, Direction régionale Arve-Lac) en date du 14 décembre 2018,

vu le devis général établi en date du 12 novembre 2021 par l'Office cantonal des transports et présenté en date du 15 novembre 2021 au comité de pilotage,

vu le plan d'aménagement, secteur 3, chemin Frank-Thomas, le plan d'aménagement, secteur 4, tronçon chemin de Grange-Canal/barreau Tulette et le plan d'aménagement, secteur 5, tronçon chemin de la Gradelle/chemin des Fourches, établis en date du 29 octobre 2018 et modifiés en date du 3 décembre 2021,

vu le rapport de la commission des routes & espaces publics du 6 avril 2022,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide par 17 oui et 1 abstention

1. De réaliser les travaux d'aménagements d'espaces publics et routiers, ainsi que d'abattage d'arbres, pour l'Axe Frontenex.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 7 624 394 F destiné à ces travaux.
3. De prendre acte que ce crédit sera financé, en partie par une contribution fédérale, une contribution cantonale et une contribution du fonds intercommunal d'équipement (FIE).

4. De comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès la première année d'utilisation du bien.